

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET
DES TERRAINS SPORTIFS DE COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux de réfection des aménagements paysagers et des terrains sportifs relevant de la compétence de proximité afin d'assurer la pérennité des infrastructures vertes de la ville.
- 2.** Le projet décrit à l'article 1 requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées ainsi que l'embauche du personnel nécessaire.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition des végétaux et autres biens et matériaux requis pour la réalisation des travaux visés à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 300 000 \$.

TOTAL : 300 000 \$

Annexe préparée le 14 janvier 2020 par :

Doris Barrette
Arrondissements de Beauport
et de Charlesbourg